

RAPPORT D'ACTIVITÉS

CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA DRÔME

01

Accompagner
les agriculteurs

02

Gérer la
production

03

Développer
les territoires

04

Promouvoir
l'agriculture et
l'agroalimentaire

05

Vie de
la Chambre
d'agriculture

20
20



aGRICULTURE
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
DRÔME

”

Quel regard porter sur cette année 2020 ?

Où que nous soyons, qui que nous soyons, nous avons un point commun : la crise sanitaire nous a tous touché. Confinement, réduction d'activité, difficulté à se projeter... furent notre lot.

Dans ce contexte, la Chambre d'agriculture a relevé le défi de poursuivre sa mission d'accompagnement de l'agriculture et des territoires.

Dans les premiers jours de la crise, nous étions au rendez-vous pour écouter et relayer vos difficultés auprès des services de l'Etat et œuvrer à la recherche de solutions.

Progressivement, grâce à la volonté du monde agricole et avec l'engagement de nos équipes, notre activité a pu rapidement reprendre installation en forte hausse, stage de formation

en augmentation, développement du conseil à distance, démarrage de la certification HVE... Pour ne citer que quelques exemples.

La lecture de ce document vous permettra de prendre la mesure de la diversité et de la valeur de nos activités pour le développement de l'agriculture de notre département.

Cette dynamique, c'est bien l'esprit de notre projet CAP 2025.

Poursuivons là ensemble !

Jean-Pierre ROYANNEZ,
président

Damien COLIN
Directeur Général



Découvrez l'ensemble de nos services sur : www.drome.chambre-agriculture.fr

Sommaire

Accompagner les agriculteurs..... p. 4

- Accompagnement à la création, reprise des exploitations agricoles drômoises p. 4
- Renouvellement des générations : Un projet transversal d'envergure en 2020 p. 4
- Formation p. 5
- Bilan annuel CFE p. 6
- Un accompagnement PAC 2020 au plus près des agriculteurs mais à distance ! p. 6
- Mes Parcelles (focus sur les 400 abonnés) p. 7
- Bâtiments : poursuivre la modernisation p. 8
- Bâtiments amiantes grèles p. 9
- Charte ZNT riverains p. 9
- Ceinture Verte..... p. 10
- Le défi du changement du climat..... p. 11
- Accompagnement circuits courts..... p. 11

Gérer la production..... p. 12

- Arboriculture..... p. 12
- Viticulture..... p. 13
- Thématiques transversal p. 13
- PPAM, Grandes cultures p. 14

- Élevage p. 15
- Biodiversité et agroforesterie p. 17

Développer les territoires..... p. 19

- Assise du foncier..... p. 19
- Mise en œuvre de la démarche de compensation collective agricole p. 20
- 2020, une année sous le signe de l'adaptabilité pour l'équipe alimentation et tourisme p. 21
- Actions agro-environnementales..... p. 22
- Réhabilitation des carrières p. 23

Promouvoir l'agriculture et l'agroalimentaire..... p. 24

- Bienvenue à la ferme p. 24
- Colloque DEPHY p. 25
- Accompagnement HVE p. 25

Vie de la Chambre d'agriculture p. 22

- Rencontre des nouveaux exécutifs des intercommunalités Drômoises ... p. 26
- Bilan financier 2020 p. 26
- Bilan qualité 2020 p. 27

Les actions de la Chambre d'agriculture sont soutenues par :



”

Accompagner les agriculteurs

ACCOMPAGNEMENT À LA CRÉATION, REPRISE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES DRÔMOISES

La chambre d'agriculture accompagne les exploitants agricoles lors des étapes clés du développement de leur activité en lien avec ses partenaires :

- **Réflexion** sur leur projet de création ou reprise d'exploitation.
- **Évaluation** des compétences et formations.
- **Formalisation** et montage du projet.
- **Démarrage** de l'entreprise et suivi de son développement les premières années (suivi installation).
- **Transmission** de l'activité et/ou recherche de nouveaux associés via le répertoire départemental à l'installation.

2020 EN CHIFFRES CLÉS

L'installation

118
accompagnements

des projets d'installation
(38 installations sans DJA/ et
80 personnes s'installant avec
DJA) dont près de la moitié en
bio et la moitié s'installant en
dehors du cadre familial.

210
agriculteurs

reçus au point accueil
installation.
(98 agriculteurs dans le cadre
du suivi de leur installation).

101
évaluations
de compétences

pour les porteurs de projet

RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS : UN PROJET TRANSVERSAL D'ENVERGURE EN 2020

Au-delà des actions menées chaque année pour accompagner la transmission des exploitations, la chambre d'agriculture de la Drôme a souhaité utiliser sa force collective pour réaliser un repérage massif des futurs cédants

86
personnes

(49 agents et 37 élus)
ont été mobilisées au
printemps 2020 pour
repérer et enquêter des
agriculteurs drômois nés
entre 1959 et 1962.

+de 400
agriculteurs

ont été interrogés sur différentes questions.
Quand ont-ils prévu de partir à la retraite ?
Ont-ils un repreneur identifié ? Souhaitent-ils
être accompagnés dans la recherche d'un
repreneur hors cadre familial ? Etc. Ensuite,
nos conseillers transmission
ont repris contact avec
ces personnes pour
leur proposer un
accompagnement
collectif ou
individuel selon
leur besoin.

1
formation

«Se préparer à
transmettre son
exploitation» a réuni
un groupe de 12
agriculteurs en 2020.

44
agriculteurs

reçu en 2020 par le conseiller
du point accueil transmission.
Les réunions collectives
d'information sur la
transmission prévues à
l'automne ont dû être annulées
pour cause de Covid-19.

FORMATION

EN 2020, LE SERVICE FORMATION, C'EST :

106
sessions
de formation

1,5 jour
de durée moyenne
de formation

160
jours réalisés
(ressortissants VIVEA)

1266
personnes
formées.

EN 2020, LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA DRÔME

- a proposé régulièrement, tout au long de l'année, des modules de formation incluant des **contenus à distance** pour se former de manière moins contraignante, en fonction de son propre rythme de travail et des exigences de son exploitation.
- **3 Nouvelles formations**, mis en œuvre de destinées à favoriser l'amélioration des pratiques : **aménagement et valorisation des parcours en élevage ; sols vivants ; accueil de ruchers.**

433
agriculteurs
accompagnés
et formés

dans le renouvellement
de leur CERTIPHYTO:

+de 30 sessions
de formations organisées sur
l'ensemble du département,
orientées en fonction des
filières afin de proposer des
contenus et des visites de
terrain adaptés aux enjeux des
productions.

Modules finançables par l'intermédiaire du Compte Personnel de Formation.

Répartition en fonction du genre



2018
34 % 66%

2019
32 % 68%

2020
24 % 76%



Mathilde GOETZ
mathilde.goetz@drome.chambagri.fr



Audrey REMONDAT
formation@drome.chambagri.fr

BILAN ANNUEL CFE

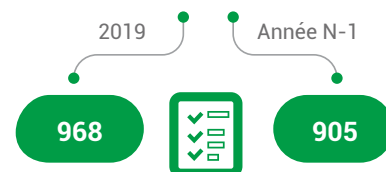
VOLUME D'ACTIVITÉ DU 1^{ER} JANVIER 2020
AU 31 DÉCEMBRE 2020

	2020	ANNÉE N-1
Inscriptions	272	274
Modifications	131	149
Radiation	195	167
Indivision	12	4
Total personnes physiques	610	594

	2020	ANNÉE N-1
Constitution	54	61
Modification M2+M3	286	235
Radiation	18	15
Total personnes morales	358	311

Nombre total de dossiers traités

Dont :
163 dossiers traités en Article 3
12 dossiers traités en Externe



i Mauricette LASSAGNE
mauricette.lassagne@drome.chambagri.fr

UN ACCOMPAGNEMENT PAC 2020 AU PLUS PRÈS DES AGRICULTEURS MAIS À DISTANCE !

En augmentation depuis 5 campagnes PAC ! Notre part de marché sur cette prestation est très proche de l'objectif fixé par le plan stratégique des chambres d'agriculture.

+ de 900 agriculteurs

nous ont confié le dépôt de leur déclaration PAC 2020

Le contexte sanitaire a contraint notre équipe des 16 conseillers et 4 assistantes à se réinventer dans l'urgence.

De nombreux dispositifs ont été utilisés pour s'adapter au client et lui garantir une prestation de qualité même sans rencontre physique :

visio avec partage d'écran, partage de compte Télépac, travail avec Mes Parcelles, appels téléphoniques, échanges par courrier ou sms...



90% des déclarations PAC

ont été réalisées à distance.

Les modes opératoires seront reconduits en 2021 pour les agriculteurs qui souhaitent poursuivre ce type d'accompagnement.



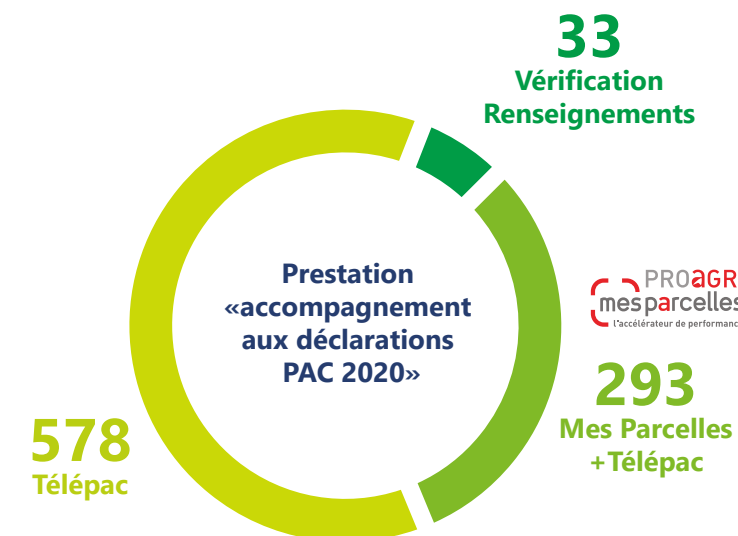
95% des déclarations accompagnées

ont pu être réalisées avant le 15 mai pour ne pas pénaliser le paiement des aides. Les autres (retardataires, justificatifs manquants, ...) ont été achevées avant le 15 juin (délai reporté à cause de la covid-19) sans pénalité.

NOTRE ACCOMPAGNEMENT PAR UNE ÉQUIPE FORMÉE ET BÉNÉFICIAIRE DES APPORTS DU RÉSEAU ET DES PARTENAIRES

- **Une déclaration complète** réalisée et déposée sur Télépac avec un conseiller en rendez-vous individuel. L'agriculteur bénéficie ainsi de conseils personnalisés. Cette aide à la déclaration PAC se fait totalement sur Télépac ou en récupérant les informations de Mes Parcelles. Les agriculteurs avec un contrat Mes Parcelles représentent un tiers des prestations.
- **Une prestation de vérification ou de renseignements** sur la réglementation où l'agriculteur finalise sa déclaration par lui-même,
- **L'envoi de notes d'actualités** rédigées tout au long de l'année,
- **Le suivi du dossier** lors de l'instruction et des paiements.

Prestations « accompagnement aux déclarations PAC 2020 »



i Alice BOUTON
alice.bouton@drome.chambagri.fr

MES PARCELLES

UNE BOÎTE À OUTILS ÉVOLUTIVE

Conçu par le réseau des chambres d'agriculture, le logiciel Mes Parcelles est présent depuis 2007 dans la Drôme.

Cette boîte à outils informatiques est évolutive et a pas mal bougé depuis sa création : surtout utilisée par les producteurs en grandes cultures au début, elle est à présent utilisée par tous les producteurs drômois : arboriculteurs, viticulteurs, producteurs de plantes aromatiques, polyculture-éleveur, ...

Au niveau national, Mes Parcelles c'est :

N°1 du marché des outils de traçabilité en agriculture depuis 2020



14 000 dossiers PAC

11 500 plans de fumure azotés ont été réalisés

+ de 35 000 exploitations s'en servent.

En Drôme, Mes Parcelles c'est :

le 400^e abonnement a été signé le 14 décembre 2020

AIDE À LA DÉCISION, ENREGISTREMENTS SIMPLIFIÉS

De nouveaux outils associés à Mes parcelles ont été mis en place depuis quelques années : ce sont des outils d'aide à la décision ou de simplification d'enregistrements :

Des outils associés à Mes parcelles

Aide à la décision, enregistrements simplifiés

De nouveaux outils associés à Mes parcelles ont été mis en place depuis quelques années : ce sont des outils d'aide à la décision ou de simplification d'enregistrements :

un outil pour accompagner agriculteurs et conseillers dans la certification HVE

(haute valeur environnementale) d'une exploitation :

il est utilisé pour préparer l'audit de certification et répondre chaque année aux obligations de traçabilité spécifiques à la certification HVE.

L'équipe Mes Parcelles de la chambre d'agriculture se compose de six ingénieurs et d'une assistante.

 **500**
jours de travail
par an au total

Des outils d'aide à la décision pour la fertilisation et les traitements phytosanitaires des blés :

ces outils (MesSatimages et Optiprotect), conçus en partenariat avec des instituts techniques, permettent à partir de techniques performantes de piloter au mieux les cultures de blés durs et blés tendres très présentes dans notre département.

Ils assurent un accompagnement et une assistance technique de qualité, reconnue lors de la dernière enquête de satisfaction réalisée en décembre 2020 :

Avec la crise sanitaire, la visio-assistance se développe. Ainsi, en 2020, l'accompagnement pour la réalisation des dossiers PAC des abonnés à Mes Parcelles a été réalisé à distance.

 **près de 96%**
des abonnés
déclarent être très satisfaits.

 **Stéphane GUILLOUAI**
stephane.guillouais@drome.chambagri.fr

BÂTIMENTS : POURSUIVRE LA MODERNISATION

PROJETS ACCOMPAGNÉS EN 2020 :

 **16**
projets bâtiment
(permis de construire)

La modernisation des outils de production des exploitations contribue à leur compétitivité au travers d'une amélioration des performances économiques, de l'organisation du travail, du bien-être animal et des conditions sanitaires, et leur permet de répondre aux nouveaux défis de performances environnementale et énergétique.

 **29**
projets d'investissement
en élevage

Un bâtiment d'élevage ou un atelier de transformation représentent des investissements conséquents. Leur conception, aménagement, choix techniques doivent être réfléchis pour être adaptés à un usage quotidien sur une longue durée. « La question de la production d'énergies renouvelables (photovoltaïque notamment).

 **11**
projets d'amélioration
de la performance environnementale

C'est en cela que la chambre d'agriculture accompagne les agriculteurs dans leur réflexion en les aidant à faire des choix techniques répondant à tous leurs enjeux.

 **Frédéric SOURD**
frederic.sourd@drome.chambagri.fr

BÂTIMENTS AMIANTES GRÊLES

L'épisode de grêle ayant traversé le Nord Drôme au mois de juin 2019 a endommagé nombre de bâtiments agricoles dont les toitures fibrociment contiennent des fibres d'amiante.

75 agriculteurs
devant rénover leur toiture avec des coûts de désamiantage, ont pu solliciter l'aide du conseil départemental.

Il a voté un dispositif prenant en charge une partie du surcoût, spécifiquement lié à la présence d'amiante, du chantier

de rénovation des toitures, soulageant quelque peu les trésoreries fragilisées de ces exploitations agricoles.

 **Frédéric SOURD**
frederic.sourd@drome.chambagri.fr

CHARTRE ZNT RIVERAINS

Le décret et l'arrêté du 27 décembre 2019 ont bousculé la réglementation relative à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques en instituant des distances de sécurité au droit des zones habitées.

Face à cette situation préoccupante, et conformément à la possibilité offerte par ce nouveau cadre réglementaire, la chambre d'agriculture a souhaité élaborer une charte départementale d'engagement des utilisateurs de produits phytopharmaceutiques répondant à une triple finalité :

➤ **Clarifier**
les modalités pratiques d'application des distances

➤ **Permettre**
la réduction des distances de sécurité en cas d'utilisation des techniques agréées de réduction de la dérive

➤ **Favoriser**
le dialogue avec les riverains en instituant un mécanisme de conciliation précontentieux à l'échelle communale, puis départementale

signée entre le conseil départemental, la chambre d'agriculture, l'association des maires, l'union départementale des associations familiales de la Drôme & l'association des maires ruraux.

Ce travail, soumis à l'avis des partenaires, a fait l'objet d'une concertation publique du 20 mars au 20 avril 2020. Les contributions respectives des uns et des autres ont ainsi permis de consolider une version définitive de la charte, puis de faire approuver cette dernière le 5 juin 2020 par le préfet de la Drôme.

Enrichie d'annexes didactiques et d'informations utiles à la compréhension de cette réglementation complexe, la charte d'engagement est désormais disponible sur une page dédiée du site internet de la chambre d'agriculture de la Drôme.

« Dernière minute : Suite à la décision du Conseil constitutionnel du 19 mars 2021, le sort de la charte départementale est aujourd'hui en suspens. »

Réalisé avec l'appui de la FDSEA, l'élaboration de ce document s'inscrit dans la continuité des engagements politiques plus généraux actés dans une première « charte des riverains et des usagers des espaces ruraux » du 17 octobre 2019

 **Simon SALVADOR**
simon.salvador@drome.chambagri.fr

CEINTURE VERTE

À Granges-les-Beaumont, 4 maraîchers s'installeront en février et mars 2021 sur des terrains de la Ceinture Verte.

Le projet voit le jour.... Sécuriser des installations maraîchères à proximité de Valence, pour produire en quantité et qualité des produits locaux réclamés par les consommateurs. (Le COVID ne fera qu'accentuer le besoin). En février 2020, la chambre d'agriculture de la Drôme, l'agglomération de Valence Romans, la Start up La Ceinture Verte mettaient en synergie leur vision conduisant à la création d'une Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) en novembre 2020

Par commodat, cette SCIC met à disposition de futurs installés en lotissement maraîchers (idéalement de 3 à 4) une structure foncière adaptée-parcelle de 2ha de bonne qualité agronomique, conduite en bio ou non, disposant de l'irrigation, d'un tunnel de 2000 m², d'un hangar collectif de stockage et condi-

tionnement. Par un contrat de coopération, les jeunes installés, autonomes dans leur projet, souscrivent à un accompagnement technique régulier assuré par des maraîchers expérimentés, et des conseillers de chambre d'agriculture. Ils sont invités à une coopération quotidienne dans le partage des matériels (limitant ainsi les investissements

« Les jeunes installés, autonomes dans leur projet, souscrivent à un accompagnement technique régulier assuré par des maraîchers expérimentés, et des conseillers de Chambre d'agriculture. »

personnels) et l'approche des marchés, de sorte de miser sur la productivité des surfaces mises à disposition, principal frein ou clef du succès.

Le terrain de Granges les Beaumont de 10 ha a été acquis sur rétrocession de la SAFER, suite à un déstockage de terrain agricole de l'agglomération de Valence. Au sein de la SCIC, les 3 fondateurs ont ap-

porté chacun 80k€, les maraîchers sont membres associés. D'autres collègues se constituent : partenaires, investisseurs, collectivités dont le Conseil Régional AURA qui a acté sa participation. La présidente de la SCIC est Stéphanie OLIVERA, membre du bureau de la chambre d'agriculture de la Drôme.

La SCIC a vocation à investiguer tous les territoires drômois, péri-urbains ou non, et fait des émules dans les

départements voisins nous interrogeant quant à notre initiative : Isère, Vaucluse, 2 Savoies, Puy de Dôme...



10 ha
de terrain
à Granges-les-Beaumont



4 maraîchers
sur des terrains de
la Ceinture Verte,
en février et mars 2021



Gilles TALLOTTE
gilles.talotte@drome.chambagri.fr



LE DÉFI DU CHANGEMENT DU CLIMAT

Le climat est un axe majeur du plan stratégique de la chambre d'agriculture de la Drôme et d'indicateurs agro-climatiques.

Une équipe de conseillers a été formée en juillet au logiciel ClimA-XXI. D'autres conseillers rejoindront le groupe pour partager les analyses et apporter leur expertise. Le logiciel permet de réaliser, à partir de la plateforme « DRIAS les futurs du climat », des simulations de variables climatiques et d'indicateurs agro-climatiques à horizon 2021-2050 et 2071-2100 selon les scénarii établis par le GIEC.

Ces projections climatiques permettent d'analyser la faisabilité future des productions agricoles à l'échelle de leur zone de production et d'envisager plusieurs scénarii d'avenir. Les consé-

mettra d'identifier les problématiques à venir, de valider les pistes de travail, de travailler en partenariat et de rechercher des financements.

« De contraintes climatiques annoncées, relevons ensemble les défis d'une agriculture drômoise diversifiée porteuse de valeurs. »

quences techniques et économiques seront aussi abordées.

De ces travaux, un échange avec les acteurs économiques et territoriaux per-

Parallèlement, un travail politique est engagé. Il vise à fédérer autour d'une charte les acteurs agricoles, et aussi l'aval et l'amont, en vue d'un travail en synergie vers l'agriculture drômoise de demain.



Alice BOUTON
alice.bouton@drome.chambagri.fr

ACCOMPAGNEMENT CIRCUITS COURTS

2020 EN CHIFFRES-CLÉS



75
agriculteurs

ou porteurs de projets renseignés.



11
lettres d'information

« Origin'Drôme » envoyées à environ 1 100 fermes en circuits courts. Elles apportent des informations réglementaires et techniques et font un retour sur les événements passés.



2
projets collectifs

regroupant 26 fermes encore en cours :

- Le projet de PVC sur le site du Lycée horticole de Romans-sur-Isère, qui réunit : 16 fermes associées et 5 fermes en complément.
- Le projet d'atelier et de découpe de produits carnés à Claveyson, porté par 4 éleveurs. Il a pour vocation d'être utilisé par de nombreuses autres exploitations.



4
formations

sur les thèmes de l'hygiène, en atelier fermier ou en PVC, sur le numérique ou sur le développement d'activités de diversification.



11
produits primés

dont

5
fermiers d'or

lors du concours régional Fermier d'Or.



Nathalie SEAUVE
nathalie.seauve@drome.chambagri.fr

Gérer la production

ARBORICULTURE

GROUPE 30000

En 2019, un groupe 30 000 en arboriculture s'est monté sur le thème « améliorer les performances économiques des vergers par l'utilisation de méthodes alternatives ».

Ce projet, piloté par la chambre d'agriculture de la Drôme, regroupe 9 arboriculteurs, localisés principalement dans le Sud de Valence.

Dans ce cadre, une journée technique,

ouverte au public, a été organisée en 2020 sur les alternatives au désherbage chimique. Différents leviers ont été présentés tels que les toiles tissées, le mulch de matière inerte (miscanthus) et différents types d'enherbements per-

manents sous le rang. Des semenciers ont également fait le déplacement pour discuter de l'avancé technique sur les enherbements permanents et présenter leur gamme de produits disponibles en arboriculture.



Claire GORAL
claire.goral@drome.chambagri.fr

PROJET SURVAPI : APICULTURE ET ARBORICULTURE

Le projet national SURVapi (Surveiller les contaminations du milieu par les produits phytosanitaires via les matrices apicoles Pour améliorer et réduire leurs utilisations) se termine en 2021.

Il a permis, d'une part, d'acquérir des connaissances sur les contaminations phytosanitaires dont peut être exposé un rucher en zone arboricole multi-espèces, et d'autre part, de faire dialoguer les filières apicoles et arboricoles sur leurs problématiques.

Au vu du bon déroulé de ce projet et afin d'aller plus loin dans la protection de la santé des abeilles. Le projet BeeSwitch a pour but définir une stratégie régionale pour lever les freins aux changements de pratiques arboricoles pour la protection des abeilles. L'idée est de définir une stratégie phytosanitaire régionale en réunissant différents

acteurs de la filière (arboriculteurs, apiculteurs, techniciens, chercheurs, coopératives, ...) et de mettre en application cette stratégie sur un territoire pilote en accompagnant les agriculteurs dans leurs changements de pratiques pour réduire l'exposition des abeilles aux produits phytosanitaires.

Un nouveau projet «BeeSwitch», a été monté par l'ADA AURA, en partenariat avec la chambre d'agriculture de la Drôme.



Claire GORAL
claire.goral@drome.chambagri.fr

VITICULTURE

ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE EN VITICULTURE BIO

Dans le cadre du plan BIO régional, un accompagnement technique est proposé aux viticulteurs drômois en conversion ou déjà en agriculture biologique.

Appui technique individuel

Pour l'année 2020,



14
viticulteurs

ont été accompagnés par un conseiller viticole sur l'ensemble du département.

Il s'agit d'apporter des conseils techniques, non seulement sur la lutte phytosanitaire mais aussi sur la plantation et la fertilisation. L'accompagnement est soit ponctuel soit régulier sur l'ensemble de la campagne assurant ainsi un véritable suivi pour l'agriculteur.

Appui technique collectif



2
groupes
de viticulteurs

adhérents à la cave coopérative de Saint-Pantaléon-les-Vignes et à la cave coopérative des Clairmonts ont bénéficié de cet accompagnement technique en 2020.

Des réunions « Bords de vigne en AB » ont été organisées dans l'objectif d'accompagner ces groupes de viticulteurs dans la conduite en agriculture biologique de leur vignoble par des apports techniques, des observations sur les parcelles, des présentations de techniques alternatives et des échanges sur le terrain.



Julien VIGNE
julien.vigne@drome.chambagri.fr

THÉMATIQUES TRANSVERSALES

AIRES PHYTO COLLECTIVES

Le lavage et le rinçage des pulvérisateurs sont encadrés par la réglementation depuis 2006. Ces opérations sont autorisées au champ mais les conditions peuvent être contraignantes.

Aussi, des agriculteurs choisissent de s'orienter vers des aires de lavage avec traitement des effluents phytosanitaires par un procédé agréé. Pour réduire les coûts, la solution collective est souvent envisagée. Depuis 2010, la chambre d'agriculture aide et conseille des groupes d'agriculteurs dans le montage de leur projet.

➤ **Recherche et expertise**
de terrains pouvant accueillir l'ouvrage,

➤ **Réalisation**
de diagnostics individuels pour recueillir les besoins des agriculteurs,

➤ **Dimensionnement**
du projet, choix des équipements et du procédé de traitement des effluents,

➤ **Choix**
du maître d'ouvrage,

➤ **Chiffrage**
du projet et plan de financement,

➤ **Réalisation**
des plans,

➤ **Création**
du collectif d'agriculteurs (association),

➤ **Montage**
du dossier de subvention,

➤ **Relecture**
de l'appel d'offres aux marchés publics,

➤ **Appui technique**
pendant les travaux de construction.



L'accompagnement se déroule en deux temps :

l'émergence (financée par des programmes) et l'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) en prestation :

20
agriculteurs
à Saint-Maurice
-sur-Eygues



15
agriculteurs
à Saint-Restitut



50
agriculteurs
à Mirabel aux
Baronnies

En juin, la chambre d'agriculture a également accompagné une vingtaine d'agriculteurs à Mollans-sur-Ouvèze, lors de la mise en service de leur aire collective, dont les travaux venaient de s'achever.



Anne-Lise CHAUSSABEL
anne-lise.chaussabel@drome.chambagri.fr

PPAM, GRANDES CULTURES

FMD SOL VIVANT

La FMD (Formation Mixte Digitale) permet d'organiser des formations sous des formats mêlant distantiel et présentiel. La session FMD sols-vivants proposait 6 heures de module à distance suivi de 2 jours de formation « classique » en salle en présentiel. Elle a été suivie entre octobre et début décembre 2020 par 11 agriculteurs drômois et ardéchois.

Préparation du module à distance :

La préparation du module à distance nécessite l'utilité d'un outil Moodle qui permet de créer un cours en ligne avec différents supports. Même si de nombreux supports de qualité étaient déjà disponibles sur le réseau grâce au travail de collègues, la modification de leur forme et de leur agencement paraissaient nécessaires pour améliorer leur compréhension à distance sans commentaires oraux. Ce travail de réorganisation de la forme a nécessité plusieurs journées de travail.

Enseignements et perspectives:

Il est conseillé de varier les supports, surtout quand le module proposé dure 3 heures ou plus. Il est possible de poster des vidéos, des pdf, des diaporamas, des liens vers des sites internet, des références bibliographiques... Il est également recommandé de mettre en ligne des exercices tels que des QCM, sondages, expression libre qui permettent d'évaluer la compréhension des stagiaires. Également si le module proposé est assez long, une visioconférence est assez longue, une visioconférence est assez longue.

mi-parcours peut-être organisée pour faire le point sur l'état d'avancement et aborder les sujets qui nécessitent plus d'explications. Elle permet de faire connaissance avec les stagiaires avant la première rencontre en présentiel mais aussi de mieux cerner les attentes et les profils de chacun.

Ce module à distance ne demande qu'à être valorisé dans d'autres sessions par tous les collaborateurs qui le souhaitent, il traite de la vie des sols, de leur formation, de leur fonction de leurs composants et de leurs habitants c'est donc un vaste sujet transversal !



Pierre BATTAIL
pierre.battail@drome.chambagri.fr

GROUPE ACS : ACCOMPAGNER LES AGRICULTEURS VERS L'AGRICULTURE DE CONSERVATION DES SOLS

Depuis 2016, la chambre d'agriculture anime et accompagne un groupe d'agriculteurs Drômois souhaitant évoluer vers l'agriculture de conservation des sols (ACS).

Soutenu par le conseil départemental, rassemble plus de 40 agriculteurs du département, conventionnel ou BIO, en grandes cultures et cultures spécialisées avec ou sans élevage. Des tours de plaines, visites d'essais et visites de matériels sont proposés tout au long de l'année. Un groupe WhatsApp permet à chacun d'échanger sur ces pratiques.

d'ACS, via la diffusion de commentaires, de photos et de vidéos.

Des formations VIVEA, des voyages d'étude (à Oraison par ex...) sont également proposées ainsi que différents événements tels que des démonstrations de matériels en partenariat avec la FD Cuma, sur les parcelles des participants.

L'ACS repose sur une perturbation minimum du sol (semis direct, tcs ...), une rotation diversifiée et une couverture du sol maximisée, se traduisant par des couverts inter-cultures riches et variées, des semis sous couvert permanent (luzerne ...) ou encore des plantes compagnes (associé au colza ou encore au tournesol). Les pratiques travaillées et discutées au

sein du groupe gravitent donc autour de ces piliers de l'agriculture de conservation, avec notamment l'enjeu de l'implantation, de la fertilité des sols, de la maîtrise de l'enherbement ou encore la gestion des résidus et des couverts.

L'ACS présente de nombreux intérêts agronomiques et environnementaux tels que protéger ses sols de l'érosion, améliorer ses sols (portance, infiltration, fertilité, vie du sol, matière organique, stockage carbone, rétention en eau...), limiter le temps de travail, les charges de mécanisations ou encore diminuer l'emploi de produits phytosanitaires.



Mikael BOILLOZ
mikael.boilloz@drome.chambagri.fr

ÉLEVAGE

COÛTS DE PRODUCTION EN VOLAILLES : DE VRAIS RÉSULTATS

Les états généraux de l'alimentation avaient, en 2017, mis en lumière la nécessité de rémunérer au plus juste les agriculteurs pour que les prix couvrent les coûts de production.

Cette question de connaître les coûts de production est centrale, qu'elle soit la filière concernée.

La volailles

Pour les volailles, 2020 a vu la continuité des travaux sur cette thématique.

En filière longue, notamment en volailles standard / certifiées (mais aussi en Label Rouge), un travail unique en son genre a été mené. Un collectif d'éleveurs du GE-VODA (Groupement des Éleveurs de Volailles Drôme-Ardèche et départements limitrophe) est ainsi arrivé à un coût de production très précis, incluant la totalité des charges de l'atelier, dont la main d'œuvre exploitant, les amortissements, les frais de réparation etc... Ce chiffre peut donc être mis directement en face de rémunération perçue, et permet une analyse vraiment complète ! Toutes ces données ont été intégrées dans l'étude régionale réalisée par le CERVOSE.

Le projet régional PEPIT VOLCOTCOT

Les filières en vente directe ne sont pas en reste non plus ! Via le projet régional PEPIT VOLCOTCOT (VOLailles circuit COURT : COût de production), un outil de référence est en train d'être mis en place,



15
exploitations
enquêtées
sur



4
départements
de la région

Le résultat

Un coût de production en euros par kilo de carcasse produit, incluant tous les maillons de la chaîne, de l'élevage jusqu'à la commercialisation en passant par l'abattage et la transformation.

Dans une production où le prix est souvent fixé par rapport aux prix pratiqués « par les voisins », cet outil permet de faire un point sur les postes de charges trop élevés et donc les leviers pour les améliorer.

Des formations

Dans le courant de l'année 2021, des formations seront réalisées pour valoriser ce travail et permettre aux éleveurs de se l'approprier.

L'un des retours les plus intéressants sur ces outils est que, si cela demande un peu de temps la première année de mise en place, la mise à jour de ce coût d'une année sur l'autre est plutôt rapide. Tous les participants aux 2 études ont perçu l'intérêt pour l'analyse de leurs pratiques.



APPROCHE DES CHARGES EN POULETS STANDARD EN €/ M² / LOT

CHARGES VARIABLES	Minimum	Médiane	Moyenne	Maximum	Nombre de données
Chauffage (gaz / bois...)	0,47	0,89	1,02	2,90	15
Fuel hors tracteur	0,01	0,02	0,02	0,04	7
Eau + Électricité	0,06	0,63	0,64	1,07	16
Frais de santé	0,23	1,04	0,91	1,51	15
Petit matériel	0,00	0,05	0,04	0,06	11
Lavage / Désinfection hors produit	0,07	0,26	0,28	0,48	13
Prestation Mise en place	0,35	0,35	0,35	0,35	1
Enlèvement	0,07	0,74	0,67	0,89	16
Litière	0,11	0,28	0,28	0,50	15
Curage / Épandage	-0,12	0,16	0,23	0,76	5
Assurances	0,12	0,39	0,41	0,71	16
Entretien / réparation	0,07	0,24	0,32	0,62	11
Équarrissage (ATM + Agranet)	0,00	0,02	0,01	0,02	7
Contrôle	0,01	0,04	0,04	0,09	11
Poulailler	0,78	1,81	1,89	3,26	12
Cotisations diverses	0,00	0,00	0,01	0,03	7
Fuel total (si pas détails)	0,08	0,10	0,10	0,12	2
CHARGES VARIABLES	5,57 €	6,27 €	6,93 €	10,04 €	12



CHARGES FIXES	Minimum	Médiane	Moyenne	Maximum	Nombre de données
Frais comptables	0,05	0,13	0,15	0,27	11
Service bancaires	0,01	0,03	0,04	0,09	9
Autres honoraires	0,03	0,06	0,08	0,18	4
Téléphone - Internet - Frais postaux	0,01	0,05	0,05	0,15	12
Taxe ADAR	0,02	0,03	0,03	0,07	9
Carburant véhicule autres	0,01	0,06	0,06	0,16	6
Fournitures de bureau	0,00	0,01	0,02	0,03	5
Formations	0,02	0,02	0,02	0,02	3
Impôts / taxes autre	0,00	0,01	0,01	0,02	3

Source : données technico-économiques de la volaille du Sud-Est – résultats volailles de chair standard & Label Rouge 2018

François GAUDIN
francois.gaudin@drome.chambagri.fr

EXPÉRIMENTATION PEPIT SÉCUFOURRAGES

En 2020, le programme d'expérimentation Pepit «SécuFourrage» a démarré. Il s'adresse à tous les éleveurs de ruminants (vaches, ovins, caprins) et aussi aux équins.

Son objectif est de trouver de nouvelles productions fourragères qui permettent de limiter l'impact négatif du changement climatique en cours.

Trois actions se complètent :

1. Des mélanges prairiaux

qui résistent mieux aux sécheresses, des prairies qui couvrent mieux le sol et qui maintiennent un niveau de production sur l'année malgré l'augmentation des déficits hydriques.



2. Des dérobées semées

après la récolte des céréales à grain, qui puissent être pâturées par les ruminants



3. Des doubles cultures

méteils d'hivers récoltés tôt au printemps suivi d'une culture d'été de graminées tropicales (plantes en C4) type sorghos, moha, teff grass.



Ces 3 actions sont menées sur l'ensemble de la Région. dans la Drôme, 2 sites Dérobées d'été ont été récoltés en 2020, dans la Gervanne (ovins viande) et dans la plaine de Valence (Bovins Lait).

L'expérimentation PME a été implantée au Lycée Agricole du Valentin. En 2021, plusieurs sites double culture vont être semés sur notre département : Méteil ensilage + sorgho monocoupes ensilés dans le nord drôme en bovins viande, méteil enrubannage + sorgho multi coupes pâturés en bovins viande à Bourdeaux, méteil pâturés + sorghos pâturés en ovins viande dans la gervanne, méteil enrubanné + sorgho multiculture paturés en bovins lait dans le vercors...

Un travail très important à mener sur chaque territoire et chaque filière animale afin de trouver des pistes d'adaptation, puis dans une seconde étape, ce travail à mener sur chaque exploitation pour trouver la bonne combinaison qui convient à son système d'exploitation et à ses pratiques. Un travail qui va durer de nombreuses années puisque le climat continuant de se réchauffer, les réussites d'aujourd'hui sur un territoire devront continuer d'évoluer pour être efficaces dans le nouveau climat que nous connaissons dans 10 ou 15 ans.

Pour faciliter le transfert de ces résultats sur les exploitations, les éleveurs peuvent demander aux conseillers de la CA 26 d'intervenir dans le cadre du programme autonomie alimentaire de la Région AuRA.

Jean-Pierre MANTEAUX
jean-pierre.manteaux@drome.chambagri.fr

BIODIVERSITÉ ET AGROFORESTERIE

PLATEFORME TAB : TECHNIQUES ALTERNATIVES, BIODIVERSITÉ, AGROFORESTERIE ET RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

Au service des agriculteurs drômois & Rhône-Alpes, la plateforme expérimentale TAB (Techniques Alternatives et Biologiques) évalue des systèmes de cultures et des leviers agronomiques innovants, permettant la réduction de l'usage des intrants, l'optimisation des itinéraires techniques en AB BIO, favorisant la biodiversité et ses services aux cultures

En 2019 et 2020, la plateforme entre dans une seconde phase d'expérimentation, tout en poursuivant le travail de valorisation des essais déjà en place : les supports de valorisation (plaquettes, posters, fiches techniques) sont mis en ligne au fur et à mesure de leur création sur le site internet de la chambre d'agriculture de la Drôme.

2 nouveaux essais

Deux nouveaux essais «système» en agroforesterie fruitière ont été conçus en 2019-2020 et sont en cours d'implantation. Conduits en AB BIO, ces essais viseront l'évaluation de systèmes peu dépendants des produits phytosanitaires, économes en eau et résilients face au changement climatique. Ils associeront des cultures arboricoles emblématiques de la vallée du Rhône (pêcher, abricotier), et d'autres encore peu implantées dans le département (amandier, pistachier, olivier, grenadier), des cultures assolées (grandes cultures, plantes aromatiques), des aménagements agroécologiques (haies, mares,...).

Les enjeux

Les enjeux de l'optimisation et de la réduction de l'irrigation, cruciaux pour l'avenir des filières drômoises, seront au cœur de ces projets. Pour y répondre, de nombreux leviers agronomiques seront combinés et évalués : choix de cultures, de systèmes d'irrigation, et de straté-

gies d'apports en eau, création d'un microclimat (effets brise-vent et ombrage déporté), amélioration de la rétention en eau du sol (couverts végétaux et apports de matières organiques).

Une parcelle d'essai

en viticulture sera également implantée au printemps, visant une très forte réduction des intrants phytosanitaires, l'adaptation au réchauffement climatique et la réduction des besoins en eau de la vigne. Conduite en AB BIO, cette parcelle évaluera un cépage résistant aux maladies cryptogamiques (mildiou, oïdium), et plusieurs modalités de conduite, permettant notamment d'apporter de l'ombrage sur la vigne pour ralentir sa maturité et diminuer l'évapotranspiration. Afin de rationaliser les productions, cet effet «parasol» sera apporté par d'autres cultures déjà implantées en Drôme : pêchers (conduit en axe) ou raisin de table. Deux dispositifs anti-grêles, ainsi que des couverts végétaux, seront également testés sur la parcelle.

La biodiversité, au cœur des dispositifs testés.

Les aménagements agro-écologiques (haies, nichoirs à passereaux, rapaces ou chauves-souris, bandes enherbées, mares) sont présents sur la plateforme, et régulièrement complétés: près de 500m de haie seront plantés début 2021. Leur efficacité sur la biodiversité, leur coût, leur durabilité sont évalués et servent de références pour les formations et le conseil aux agriculteurs. L'effet sur la biodiversité est notable, et a pu être validé par plusieurs inventaires sur les oiseaux, chauves-souris, insectes, araignées et papillons. Les travaux portent actuellement sur l'évaluation des relations de cette biodiversité avec les cultures : la présence et la diversité des pollinisateurs sauvages, les relations entre auxiliaires et bio agresseurs sont scrutées à la loupe, et mis en relation avec les pratiques agricoles, les aménagements réalisés. Ce qui permet d'identifier les outils, les pratiques à mettre en œuvre ou à éviter pour favoriser les services de régulations, améliorer la gestion des bio agresseurs et la maîtrise des cultures.



Florian BOULISSET
florian.boulisset@drome.chambagri.fr

FORMATION COLLECTIVE ET ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL A LA PLANTATION DE HAIES BIODIVERSITE EN DROME

Depuis 2017, la chambre d'agriculture de la Drôme avec l'intervention de mission haies Auvergne proposent une formation VIVEA pour former les agriculteurs à la plantation de haies.

Formations de plantation de haies

Au programme, 2,5 jours de formation au cours desquels la conception de projets et les étapes de plantation des haies sont développées : cartographie des projets, choix des essences, travail du sol, protections, coûts et bénéfices... Une visite de terrain, effectuée sur la plateforme TAB, permet également de découvrir plusieurs types de haies aux fonctions variées. Cette formation offre également aux stagiaires la possibilité de réaliser des commandes groupées, de construire un groupe d'échange et de bénéficier d'une aide financière sous certaines conditions.

En 2020,



10
agriculteurs

qui ont suivis la formation à la plantation pour près de

2 625
arbres plantés pour



2.6 km
de haies !!



Différents profils d'agriculteurs se rencontrent lors de cette formation : maraîchers, éleveurs, arboriculteurs, céréaliers... Chacun souhaite implanter des haies pour répondre à des objectifs différents selon sa filière : apporter de l'ombre pour les animaux, délimiter les parcelles, briser le vent, créer un réservoir pour les auxiliaires ... Grâce à la for-

mation, la moitié des participants a souhaité mobiliser une aide financière pour leur projets de plantation.

Le suivi des haies

Chaque année, un suivi des haies plantées par les agriculteurs précédemment formés est organisé par Aline BUFFAT, conseillère biodiversité de la chambre d'agriculture. L'objectif est de suivre les nouvelles plantations réalisées au cours de la campagne afin de relever les succès et comprendre les échecs pour mieux diffuser les pratiques adaptées à nos contextes pédoclimatiques. C'est également l'occasion d'échanger avec les agriculteurs planteurs sur les différentes étapes du chantier réalisé, et de rectifier, si besoin, la conduite de la haie (préconisations d'irrigation, renouvellement paillage, désherbage ...).

Des activités de conseils et d'accompagnement

Outre les formations proposées pour la plantation de haies, nous développons des activités de conseils et d'accompagnement individuels. Les agriculteurs font donc appel à l'expertise de la conseillère biodiversité et agroforesterie qui se rend directement sur les exploitations pour conseiller les agriculteurs dans l'aménagement de haies : objectifs des haies, choix des essences, chiffrage du projet, conseils à l'implantation sont des éléments abordés lors du rendez-vous. Quand cela est possible, les commandes de plants sont réalisées par l'intermédiaire de la conseillère.

Développer les territoires

ASSISES DU FONCIER

À l'heure où les besoins alimentaires à l'échelle locale, nationale et internationale appellent à une augmentation de la production agricole, où la demande en produits locaux et de qualité ne cesse de croître, et où l'attente sociétale vis-à-vis de la préservation de l'environnement et de la biodiversité s'affirme, la chambre d'agriculture, les services de l'État et le conseil départemental ont souhaité co-construire une stratégie foncière pour notre département.

L'OBJECTIF

est de renforcer fortement la préservation du foncier et d'aboutir à une vision partagée de l'utilisation de ce foncier qui est à la base de multiples politiques publiques : agriculture, logement, économie, transports, loisirs, développement des énergies renouvelables, préservation de la biodiversité, ...

L'établissement de cette stratégie s'est organisé selon une démarche partenariale, co-construite, faisant appel à diverses personnes et organismes utilisateurs du foncier ou travaillant dans le domaine du foncier : collectivités territoriales, services de l'état, chambre d'agriculture, syndicats agricoles, associations de protection de la nature, producteurs d'énergie renouvelable, parc naturel, EPORA, CAUE, ADEME, SDED, SAFER, ADEM.

Après une réunion de lancement en décembre 2019, une série d'entretiens individuels menés en juin puis une réunion de parangonnage organisée le 29 juin 2020 ont permis de recueillir les attentes et propositions d'une trentaine d'acteurs du foncier. L'élaboration d'une 1^{ère} version par la chambre d'agriculture, envoyée pour amendements à nos deux cosignataires en septembre, a permis d'aboutir à

un document d'une vingtaine de pages organisé

- Foncier et urbanisme,
- Aménagement et environnement,
- Foncier et énergies renouvelables
- Foncier, installation et approvisionnement local.

Le point d'orgue de cette démarche devait consister à présenter ce travail, ses orientations et propositions concrètes, lors des « Assises du foncier », manifestation devant regrouper le 12 novembre plusieurs centaines de personnes dont les représentants des collectivités. La situation sanitaire a conduit à différer cet événement qui se tiendra en 2021, probablement sous forme dématérialisée.





MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF DE COMPENSATION COLLECTIVE AGRICOLE

La loi d'avenir de 2014 a introduit l'obligation pour les maîtres d'ouvrages de certains projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements, susceptibles d'avoir des conséquences négatives importantes sur l'économie agricole, de produire une étude préalable.

Elle s'inscrit dans le cadre du dispositif ERC : Éviter – Réduire – Compenser. Le décret d'application de 2016 précise la nature des projets concernés, le contenu de l'étude, et la procédure d'examen par le préfet de département.

Les projets soumis à ce dispositif doivent répondre cumulativement à des conditions de nature (article R-122-2 du code de l'environnement), de localisation (Zones A, AU, N affectées à une activité agricole des documents d'urbanisme), et de consistance (fixé à minimum 1ha de surfaces prélevées dans la Drôme).

LE CONTENU DE L'ÉTUDE PORTE SUR

- **Un état initial de l'économie agricole,** à savoir la production agricole, la transformation et la commercialisation,
- **L'étude des conséquences** négatives et positives du projet sur l'économie agricole,
- **L'évaluation financière** globale des impacts (y compris ceux cumulés avec d'autres projets comme la compensation environnementale),



- **Les mesures** éventuelles pour éviter et réduire les effets négatifs,
- **Le cas échéant** les mesures de compensation collectives agricoles proposées avec l'évaluation de leurs coûts, et les modalités de mise en œuvre.



C'est au maître d'ouvrage du projet de transmettre cette étude au préfet. Ce dernier consulte la CDPENAF pour rendre son avis.

La chambre d'agriculture de la Drôme (CA26) a travaillé en 2020, en partenariat avec la DDT, sur l'élaboration d'un guide méthodologique départemental. Celui-ci précise notamment la référence économique à prendre en compte, et la durée pour le calcul du chiffrage (ce guide doit

être présenté à la CDPENAF en 2021 pour validation)

Elle intervient dans la réalisation de ces études, principalement sur l'identification des mesures de compensations collectives agricoles, leur chiffrage, et leur phasage pour la réalisation.

En 2020, la chambre d'agriculture de la Drôme a accompagné la CCPDA (Communauté de Communes Porte de

Drom'Ardèche pour le projet Axe7, le projet d'Intermarché à Loriol (projet arrêté), le projet d'extension du camping « Le Soleil Fruité » à Châteauneuf-sur-Isère, en collaboration avec le bureau d'étude Cétiac.

De ces situations d'emprises foncières très impactantes pour l'agriculture, des opportunités de moyens d'accompagnement pour des projets collectifs agricoles peuvent être envisagées.

2020, UNE ANNÉE SOUS LE SIGNE DE L'ADAPTABILITÉ POUR L'ÉQUIPE ALIMENTATION ET TOURISME

Les mesures prises par le Gouvernement pour lutter contre la pandémie de la covid-19 ont eu d'importantes conséquences pour les agriculteurs en circuits courts, principaux interlocuteurs de l'équipe Alimentation et Tourisme.

Le premier confinement a contraint les marchés de plein vent ainsi que les restaurants collectifs et commerciaux à cesser leur activité, anéantissant au moins partiellement les débouchés de nombreux producteurs.

Soucieuse d'apporter des informations réglementaires et techniques précises et actualisées



1100
agriculteurs
en circuit court,

l'équipe s'est appliquée à traduire clairement les conséquences des mesures gouvernementales à la profession agricole :



12
lettres infos
ont été envoyées en 2020,
contre 4 habituellement.

Parallèlement, elle s'est investie dans la recherche de débouchés alternatifs :



40^e
de **GMS*** mobilisés,

- **création de marchés sur des terrains privés,**
- **accompagnement à la réouverture progressive des marchés quand cela a été permis,**
- **création d'une carte interactive à destination des Drômois pour localiser les lieux de vente de produits agricoles et alimentaires locaux,**
- **développement d'un outil en ligne permettant aux agriculteurs d'échanger entre eux, etc.**

*Grande et Moyenne Surface

MON PANIER DRÔMOIS & PASS DRÔME

Le 25 mai 2020, l'équipe a ouvert Mon panier drômois, un drive fermier permettant aux habitants de la plaine de Valence d'acheter en ligne des produits frais et locaux de qualité auprès d'une vingtaine de producteurs.

Elle s'est également mobilisée aux côtés du Conseil Départemental et de La Drôme Tourisme pour faire bénéficier les agriculteurs du Pass Drôme : bon cadeau d'une valeur de 50€ offert pour toute réservation d'une nuitée en Drôme et utilisable auprès des agriculteurs du département. Les nombreux échanges avec les producteurs ont également permis à la Chambre d'agriculture de faire lever auprès des instances publiques pour l'obtention d'aides exceptionnelles, notamment en agritourisme, sur le e-commerce, etc.

Pour clôturer cette année mouvementée, l'équipe a actualisé la carte interactive avec les producteurs de produits festifs et organisé sur le parking du siège de la Chambre d'agriculture,



15
producteurs
pour le un marché de Noël

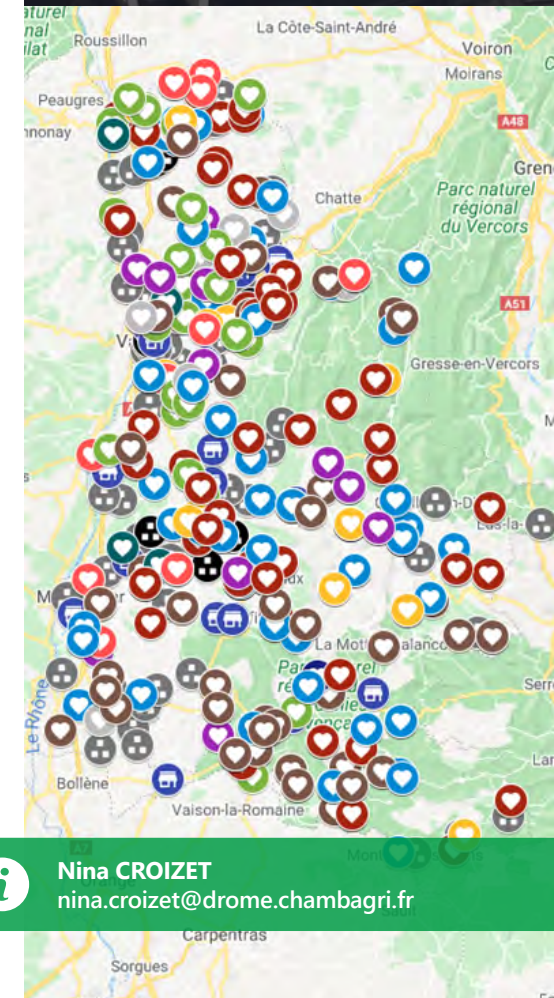
ayant eu une fréquentation honorable pour une première édition



230
familles

Parallèlement à ces actions particulières, les 4 membres de l'équipe ont su poursuivre et adapter leurs missions habituelles.

Pour conclure, l'année 2020 a mis l'équipe Alimentation et Tourisme à l'épreuve de l'adaptabilité et de la réactivité. Il en ressort une équipe soudée, proche de ses interlocuteurs et en capacité de proposer des réponses rapides et adaptées à toute forme de sollicitation.



ACTIONS AGRO-ENVIRONNEMENTALES

La Chambre d'agriculture de la Drôme s'implique dans la protection de l'eau à travers son programme AGR'EAU26, à la fois sur les volets qualitatifs (nitrates et produits phytosanitaires) et quantitatifs.

19
captages
sont accompagnés sur le
déploiement de la procédure
captage prioritaire.

Ce travail comporte à la mise en place d'actions agricoles comme par exemple : des essais de couverts végétaux en inter-cultures pour les cultures annuelles, entre rangs et sous le rang en cultures pérennes, de l'appui technique à la réduction du recours aux intrants (fertilisants, produits phytosanitaires), des essais de techniques alternatives.

2020 FUT AUSSI L'ANNÉE DE RÉALISATION DU BILAN

du 1er programme d'action du captage d'Albon, qui a permis de mettre en valeur l'engagement des agriculteurs avec un bon nombre d'objectifs atteints voir dépassés.

44%
des captages
Drômois
ont une qualité de l'eau
qui s'améliore !

SUR LE VOLET QUANTITATIF

Des déficits existants sur certaines ressources en eau du département et dans un contexte de changement climatique de plus en plus marqué, les actions de la chambre d'agriculture se poursuivent afin de concilier les prélèvements agricoles avec le respect de l'équilibre des milieux aquatiques et avec les autres usages. Les différentes actions sont inscrites dans un accord-cadre sur la gestion quantitative de la ressource en eau.

En 2020, nous avons mobilisé l'ensemble des partenaires (Agence de l'Eau, Département, acteurs de l'irrigation, Etat) pour aboutir à la rédaction d'un nouvel accord-cadre sur la période 2021-2024 (signature début 2021).

Les axes principaux de travail pour faire converger les volumes prélevés aux volumes alloués sont :

➤ **l'accompagnement des agriculteurs** dans une démarche d'économie d'eau en englobant les pratiques d'irrigation, le matériel, les techniques culturales et l'adaptation des assolements, en priorité sur la Galaure et la Drôme des collines,

➤ **l'accompagnement des structures** qui souhaitent réaliser des projets d'économies ou de substitution à chaque fois que les économies d'eau réalisées par les agriculteurs ne permettent pas de rétablir l'équilibre des masses d'eau,

➤ **une gestion des prélèvements d'eau** pour l'irrigation agricole qui permet à la fois de connaître l'exhaustivité des prélèvements et d'assurer l'équité des irrigants quant à l'attribution des volumes prélevables,

➤ **la création de nouvelles retenues collinaires** visant à sécuriser l'alimentation en eau.

Ces différents axes de travail s'inscrivent tous dans l'adaptation de l'agriculture au changement climatique avec un double objectif :

➤ **réduire** autant que faire se peut la dépendance en eau de l'agriculture et son impact sur la ressource,

➤ **préserver l'activité économique** agricole sur la durée en particulier sur les territoires ruraux.

RÉHABILITATION DE CARRIÈRES

La chambre d'agriculture promeut toute solution permettant d'éviter que les activités d'extraction n'impactent l'agriculture : augmentation du recyclage, extraction en roches massives, surcreusement, localisation hors espaces à enjeu agricole

Lorsque de telles solutions alternatives n'ont pu être mises en place et qu'une ouverture ou extension de carrière grève des surfaces agricoles, la chambre d'agriculture, qui a obtenu d'être consultée pour avis par la DREAL sur ces projets, demande (lorsque le projet ne le prévoit pas à l'origine) que les surfaces agricoles touchées soient remises en état à usage agricole après extraction.

ACCOMPAGNER LES CARRIERS DANS CETTE RÉHABILITATION

Afin d'accompagner les carriers dans cette réhabilitation, la chambre d'agriculture de la Drôme leur propose un appui technique dans la remise en état des sites afin de restituer des sols disposant d'un potentiel agronomique acceptable, compatible avec une production agricole de qualité.

Cet appui se déroule en trois étapes

1. Évaluation des potentiels initiaux

des sols agricoles avant exploitation du site et préconisations d'exploitation (exemple : exploitation à l'avancée) et préservation des terres végétales et matériaux décapés.



2. Préconisations de remise en état

avec évaluation des potentiels finaux des sols restaurés et propositions de mesures correctives si besoin.



3. Évaluation des potentiels initiaux

des sols agricoles avant exploitation du site et préconisations d'exploitation (exemple : exploitation à l'avancée) et préservation des terres végétales et matériaux décapés.

En 2020, un cahier des charges a été élaboré par les chambres d'agriculture Auvergne-Rhône-Alpes à l'attention des carriers. Il regroupe les grands principes à respecter pour une réhabilitation réussie de sols agricoles.



Marie-Pascale COURONNE
marie-pascale.couronne@drome.chambagri.fr



Nadège VILLARD
nadege.villard@drome.chambagri.fr

François DUBOCS
francois.dubocs@drome.chambagri.fr



Promouvoir l'agriculture et l'agroalimentaire

BIENVENUE À LA FERME

L'ACTIVITÉ DU RÉSEAU



90 adhérents
font partis de l'association Bienvenue à la Ferme.



10 000 plaquettes éditées.
Bienvenue à la ferme en Drôme communique auprès des consommateurs !



1780 abonnés
à la page Facebook.

2020 en chiffres-clés



15 marchés



dans les fermes Bienvenue à la ferme en Drôme



1



Savourez une Journée à la Ferme
le 20 septembre 2020, événement grand public, sur une ferme adhérente à Vaunaveys la Rochette.



1^{er}

Marché de Noël fermier et local,
sur le parking de la Chambre d'agriculture.
➤ 20 producteurs présents
➤ 250 visiteurs
Que des retours positifs !



LE DRIVE «MON PANIER DRÔMOIS»

Lancé le 25 mai, par l'Association Bienvenue à la Ferme



20 agriculteurs
proposant



256 références
de produits



336 personnes
inscrites sur le site



avec
88 clients



10 commandes
par semaine

Grand choix des points de retrait

- à la ferme
- à domicile
- 4 boulangeries partenaires
- 5 entreprises partenaires



Mon panier drômois



Séverine Mounier
severine.mounier@drome.chambagri.fr

COLLOQUE DEPHY

Dans le cadre du projet Écophyto national, la chambre d'agriculture de la Drôme s'est investie dans un groupe Dephy durant 8 ans.

Ce groupe d'agriculteurs multiplicateurs de semences de Drôme-Ardèche a étudié diverses pistes pour diminuer l'usage des produits phytosanitaires dans le domaine des semences de grandes cultures et ppam

LE TRAVAIL DE GROUPE S'EST ORIENTÉ AUTOUR DE PLUSIEURS AXES :

- **Valorisation des techniques**
déjà existante au sein du groupe de 14 agriculteurs
- **Ouverture et recherche**
d'informations ou témoignages à l'extérieur du groupe
- **Identification de technique prometteuse et économe en produit phytosanitaire :**
Optimisation de l'efficacité des traitements, démonstration de matériel de désherbage mécanique, meilleure connaissance du support de culture, mise en place d'un suivi ravageurs et changement d'orientation de quelques exploitations.

➤ Diffusion des résultats (IFT) auprès des autres acteurs de la filière agricole

Ce colloque a réuni 60 personnes regroupant des représentants des maisons de semences, des agriculteurs, des instituts techniques, des coopératives, des représentants de la DRAAF, des membres du réseau Dephy...L'objectif était de revenir sur ces 8 années d'engagement au sein du groupe, de connaître le contexte et les évolutions du réseau écophyto, d'avoir des témoignages d'agriculteurs et d'instituts techniques et une vision d'un semencier en agriculture biologique.



Aurore MAGNON
aurore.magnon@drome.chambagri.fr

ACCOMPAGNEMENT HVE

Issue du Grenelle de l'environnement en 2012, la certification Haute Valeur Environnementale (HVE) a été accompagnée par la Chambre d'agriculture de la Drôme dès 2014, en partenariat avec les vignerons indépendants. En 2019, cet accompagnement s'est fortement développé, cette tendance s'est poursuivie en 2020.

Utilisant dès le départ la formation Vivea pour préparer les vignerons, puis tous les agriculteurs à la Haute Valeur Environnementale :

- **Présentation** de la démarche,
- **autodiagnostic** sur la conditionnalité de la PAC individuel et collectif, avec présentation détaillée des mesures et de leurs solutions,
- **présentation détaillée de l'audit de niveau 3** (seul niveau HVE et permettant de communiquer), options A (biodiversité, stratégie phyto, ferti azotée, irrigation) et B (biodiversité, part des intrants dans le chiffre d'affaire).
- **La formation a été complétée**, depuis peu, par un module à distance de 2 heures, à suivre préalablement ; permettant de classer la formation « certiphyto ».

Un appui technique individuel (1 jour) pour l'audit de niveau 3 auprès des agriculteurs souhaitant aller à la certification, complète la formation. Il se poursuit sur 2 ans (0.5 jour) pour les vignerons en démarche collective.

AU PRINTEMPS 2020



8 formations

ont eu lieu, de janvier à juin, regroupant au total



78 agriculteurs,
en dominante vignerons et arboriculteurs.



41 ont été accompagnés
jusqu'au niveau 3 et certifiés HVE.

« Au total depuis 2 ans, une centaine d'exploitations ont été certifiées HVE avec notre accompagnement complet, en démarche individuelle ou collective. »

En tant que structure prestataire pour le syndicat général des côtes du Rhône pour réaliser l'accompagnement à la HVE, plusieurs caves coopératives nous font confiance pour assurer la prestation auprès de leurs adhérents.

À L'AUTOMNE 2020



4 formations
ont été réalisées



regroupant
35 agriculteurs

Leur accompagnement sera finalisé en 2021.



Isabelle MEJEAN
isabelle.mejean@drome.chambagri.fr



Vie de la Chambre d'agriculture

RENCONTRE DES NOUVEAUX EXECUTIFS DES INTERCOMMUNALITES DRÔMOISES

Les années d'élections sont particulières dans la vie d'une chambre d'agriculture.

Suite aux élections communales de juin 2020 et à la mise en place des nouveaux exécutifs, la chambre d'agriculture a souhaité rencontrer les élu(e)s, Président(e) et Vice-président(e)s en charge notamment de l'agriculture, de l'environnement et du tourisme de chaque intercommunalité Drômoise.

La chambre d'agriculture avait élaboré pour chaque EPCI son « PORTRAIT AGRI-COLE DE TERRITOIRE », présentant l'agriculture locale sous ses diverses dimensions : démographie, surfaces agricoles utiles, emploi et économie agricoles, installation, signes officiels de qualité, agri-

tourisme et circuits courts...

Accompagné de l'élu(e) référent(e) du secteur, le président de la chambre d'agriculture a dévoilé le projet stratégique de la mandature en mettant l'accent sur la volonté de co-construire des projets locaux en faveur d'une agriculture dynamique et durable sur chaque territoire.

Ces temps d'échange ont permis de prendre connaissance des projets des intercommunalités et leurs objectifs en termes de développement territorial et d'agriculture.

Les sujets ont été aussi divers que nombreux, parmi lesquels : installation, transmission, maîtrise foncière, alimentation, circuits courts, énergie, protection de la ressource en eau, irrigation et stockage de l'eau, changement climatique, développement de filières...

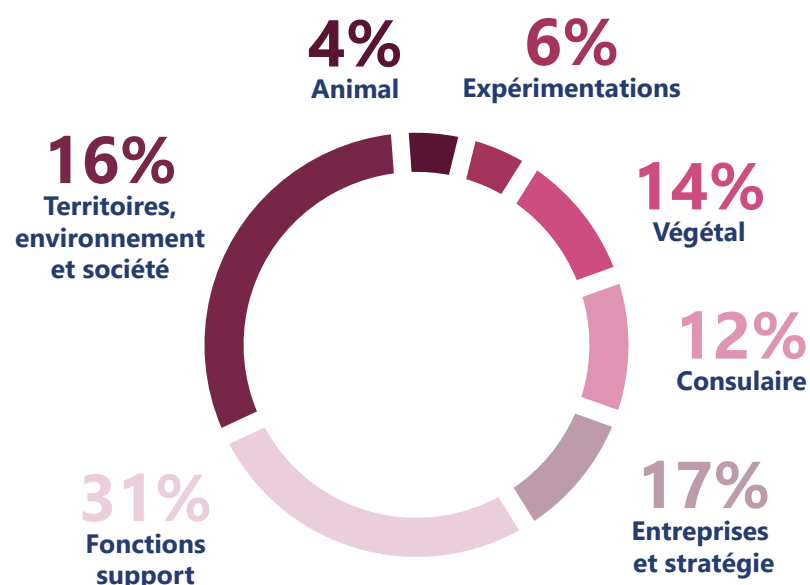
Ces rencontres ont conforté la nécessité de se placer aux côtés des EPCI pour accompagner le développement des projets de territoire et permettre « un nouveau développement pour plus de vie dans les territoires ».



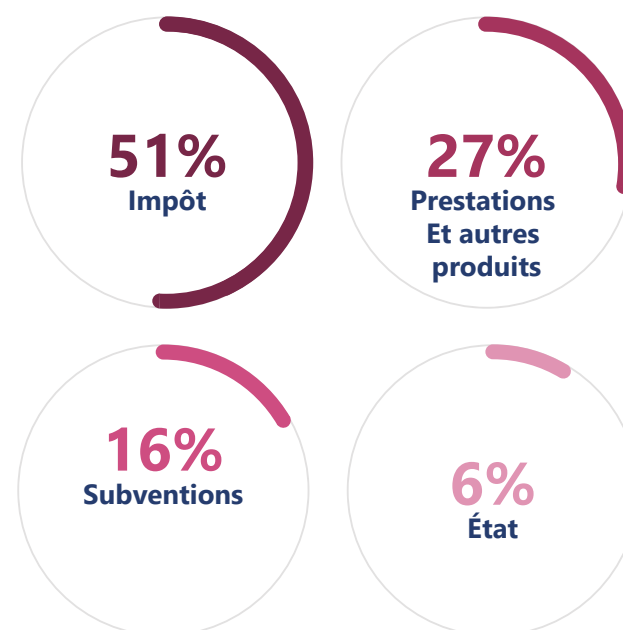
Bertrand CHAREYRON
bertrand.chareyron@drome.chambagri.fr

BILAN FINANCIER 2020

RÉPARTITION EN % DE DÉPENSES PAR MISSIONS
ET PAR PROGRAMMES DU BUDGET 2020
DE 7 636 868 €



STRUCTURE DES RECETTES
2020 DE 7 654 825€



Myriam PARRET
myriam.parret@drome.chambagri.fr

BILAN QUALITÉ 2020

nos clients sont satisfaits,
et ils nous le font savoir !



46

enquêtes réalisées
sur la prestation
« ETUDE DE FAISABILITÉ
À L'INSTALLATION »

Satisfaction globale

+ de 96%

satisfaits ou très satisfaits
en conseil et formation

Accueil et information

96

% ★★★★★

de clients satisfaits

DE LA QUALITÉ DE L'ACCUEIL
ET DE L'ORIENTATION

Compétences des conseillers

96

% ★★★★★

de clients satisfaits

DE L'EXPERTISE DES CONSEILLERS

Efficacité et impact des prestations



95%
de clients satisfaits
RÉACTIVITÉ

96%

de clients satisfaits
EFFICACITÉ



ENGAGEMENT
DE SERVICE
SERVICES AUX AGRICULTEURS
ET ACTEURS DES TERRITOIRES
REF. 221
AFNOR CERTIFICATION

www.afnor.org
Liste des sites certifiés et
de nos engagements sur
www.chambres-agriculture.fr

RETOUR SUR L'AUDIT QUALITÉ

Cet audit AFNOR s'est déroulé du
lundi 21 septembre au mercredi 23
septembre 2020.

L'auditeur David FOURNEL de AFNOR Certification a reconnu que la chambre d'agriculture dans son organisation et le déploiement de ses actions de conseil et de formation répondait de façon satisfaisante aux engagements de la Démarche Qualité des Services.

Nous avons eu une seule non-conformité mineure sur la maîtrise des intervenants externes (fichier intervenants incomplet, absence de convention).

Il a relevé



5
points sensibles

et



5
points forts

Parmi les points forts, il a souligné
la compétence des conseillers, la
qualité des préconisations

collectives en conseil et conseil phyto.

Concernant les points sensibles, il a noté un décalage entre le pilotage de l'entreprise et le système de management de la qualité, il faudra veiller à intégrer dans le pilotage des indicateurs qualité.

Merci à tous ceux qui ont participé de près ou de loin à l'audit et qui ont contribué à la réussite de ces 3 jours.



Cécile RIMBERT
cecile.rimbert@drome.chambagri.fr

Un numéro UNIQUE
pour faciliter vos appels
04 75 82 40 00

**Faites appel
à votre Chambre
d'agriculture et
travaillons ensemble
pour faire vivre
vos projets**

Chambre d'agriculture de la Drôme

NOS HORAIRES D'OUVERTURE

Du lundi au vendredi | 8 h 30 à 12 h | 13 h 30 à 17 h

Siège social

145, avenue Georges Brassens
26504 Bourg-lès-Valence cedex

Tél. : 04 75 82 40 00 / E-mail : accueil@drome.chambagri.fr / Retrouvez-nous sur : 

www.drome.chambre-agriculture.fr



LES MARQUES DES CHAMBRES D'AGRICULTURE